

# Saint Sulpice la Pointe



## Lettre communale

de la ville de  
Saint Sulpice  
la Pointe

Numéro 51  
Mai / Juin 2004



## de la Pointe au Castela

### LE CAP « PAYS DE COCAGNE »

#### UNE TERRE D'AVENIR...

SAINT-SULPICE... à la « Pointe », y défend son BUDGET communal, son ÉCONOMIE locale et les partages FINANCIERS à développer. L'AVENIR de Saint-Sulpice se prépare au quotidien.

#### SAINT-SULPICE LA BELLE ET LE BON VIVRE

Au cœur d'un carrefour rayonnant et au cœur de notre réflexion stratégique, c'est une VISION GLOBALE du « futur saint-sulpicien » qui accompagnera toujours notre GESTION LOCALE afin de nourrir nos préoccupations en terme de CADRE DE VIE, de QUALITÉ DE VIE et de DEVELOPPEMENT maîtrisé dans le respect des aspirations des uns et des autres.

#### POURQUOI SAINT-SULPICE CHANGE ?

C'est un territoire tourné vers l'AVENIR avec des projets porteurs d'AVENIR... Saint-Sulpice attire la RÉUSSITE.

Mais il faut être exigeant envers le PROGRÈS pour qu'il préserve la VIE, la QUALITÉ DE VIE... c'est pour cela que nous mettons beaucoup

de cœur à l'ouvrage avec la force du courage et du bon sens.

#### NOTRE BUDGET... les moyens financiers restent le NERF DE LA GUERRE

Ici et là, pour vous, pour DEMAIN...notre volonté d'être très proche de vous, toutes et tous, ne changera jamais ! Nos efforts sont toujours présents pour vous aider au quotidien à trouver la réponse la mieux adaptée à vos BESOINS.

Un TERROIR en constante progression demande VIGILANCE et RIGUEUR. Tout DYNAMISME important doit-être canalisé. Une POPULATION qui bouge et fait bouger...fait aussi GERMER LA VIE.

Notre BUDGET COMMUNAL ne peut pas se contenter de suivre cette HEUREUSE CONJONCTURE et plus que de l'accompagner, il faut qu'il y prenne une part très ACTIVE...

CONSTRUIRE NOTRE DEVENIR, c'est s'offrir tous les atouts d'un DÉVELOPPEMENT DURABLE et renforcer ainsi notre image de VILLE DYNAMIQUE, SOLIDAIRE et RAYONNANTE. Avec notre BUDGET, les IMPOTS de la COMMUNE travaillent pour notre AVENIR. Nous vous livrons ici la « bonne santé » de notre gestion financière communale au service de vous tous.

Bernard SOULET  
Le Maire



# Budget 2004

## TIRONS LA SONNETTE D'ALARME:

accroissement des CHARGES et RECETTES incertaines.

La question première ne reste-t-elle pas l'avenir de l'AUTONOMIE FINANCIÈRE des Communes de France ?

Les exemples sont de plus en plus nombreux et l'énumération des CHARGES NOUVELLES pour les Communes ne cesse de s'allonger. Dans le même temps les DOTATIONS de l'Etat, le devenir de la TAXE PROFESSIONNELLE, la relance de la DÉCENTRALISATION et du TRANSFERT DE NOUVELLES COMPÉTENCES... sont autant d'ouvertures sur la question des FINANCEMENTS FUTURS des Collectivités Locales.

Un scénario difficile auxquels sont confrontés les MAIRES de petites villes qui ne cachent pas leur inquiétude sur l'avenir de leurs finances.

Une inquiétude doublée d'une incompréhension alors que ne cesse d'être martelé le sacro-saint principe de l'AUTONOMIE FINANCIÈRE des Collectivités Locales.

Alors que, bien souvent, les COLLECTIVITÉS LOCALES deviennent pourtant le « PREMIER INVESTISSEUR » et le « PREMIER EMPLOYEUR » dans nos petits territoires : notre propre BUDGET COMMUNAL en fait facilement la démonstration avec pratiquement 8.5 M€ d'investissement et 6.7 M€ pour le fonctionnement avec 120 employés à gérer.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément à nos objectifs la remise en état du patrimoine communal arrive à son terme. Celle-ci sera préservée par un entretien préventif annuel.

Face aux nouveaux besoins, conséquences de l'augmentation significative de la population, la création de nouvelles structures s'avère nécessaire : groupe scolaire, C.L.A.E., salle de sport, crèche, centre technique...

## Présentation des principaux investissements programmés pour 2004.

### ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

#### GRUPE SCOLAIRE

- **Construction** (plus de 2 000 000 €)

A ce jour, 85 % des travaux ont été effectués. Le nouveau groupe scolaire ouvrira ses portes, comme prévu, pour la rentrée de septembre 2004. Il est à noter que des aides ont finalement été attribuées: l'État a participé au financement à hauteur de 362 400 € (au titre de la DGE) et le Conseil Général à hauteur de 204 000 € (au titre du FDT) pour la construction de la 1<sup>ère</sup> tranche. De nouvelles aides devraient intervenir pour la 2<sup>e</sup> tranche.

- **Mobilier**

Même si du mobilier des écoles publiques existantes va être redistribué au nouveau groupe scolaire, l'achat de mobilier pour les classes, le C.L.A.E., la bibliothèque, la salle informatique et vidéo, la salle des maîtres...est nécessaire (55 000 €). L'installation d'un grand jeux dans la cour de la maternelle du nouveau groupe scolaire est indispensable aux besoins moteurs des enfants : sauter, grimper... (13 000 €).

### EQUIPEMENT SOCIOCULTUREL / SPORT

#### PISCINE MUNICIPALE

Après la mise aux normes de l'installation électrique en 2003, les travaux de réhabilitation de la piscine municipale se poursuivent avec cette année le changement de la chaudière et des menuiseries en bois de la façade pour des menuiseries double vitrage P.V.C. (11 100 €). Par ailleurs, les pédiluves sont mis aux normes pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (7 500 €).

#### COMPLEXE SPORTIF DE MOLÉTRINCADE

Cette année, ce sont les Clubs Houses du Rugby et du Football qui vont être réaménagés (20 000 €). Les terrains extérieurs du boulodrome de Molétrincade vont être éclairés (3 800 €), ainsi que le skate park « Laurent Lautier » (8 100 €).

### BASTIDES

#### 3<sup>e</sup> TRANCHE

La troisième et dernière tranche déjà programmée en 2003 a été reportée sur 2004. Les travaux qui ont débuté en... concernent les rues du Centre, de la Brosserie, Moursins (partie haute), de la Reynie (partie haute), Miramon, Villelongue, Picart, du Couvent (coût de l'opération 680 000 € auquel s'ajoute la dissimulation des réseaux EDF/Télécom). Après quatre ans de travaux et plus de 2,3 M€ investis, notre centre ancien est entièrement réhabilité.

### TRAVAUX DE VOIRIE

#### ÉTUDE HYDRAULIQUE

#### Schéma directeur de collecte et d'assainissement des eaux pluviales.

Il a pour objectif de doter la Commune de renseignements suffisamment précis pour permettre de contrôler le ruissellement lié à l'urbanisation afin d'en assurer la continuité sans risque pour les personnes et les biens. L'étude portera sur tout le territoire de la Commune, avec en priorité l'examen de la zone située derrière la gare SNCF où sont prévus trois projets immobiliers. Elle devrait débuter courant juin. (55 000 €).

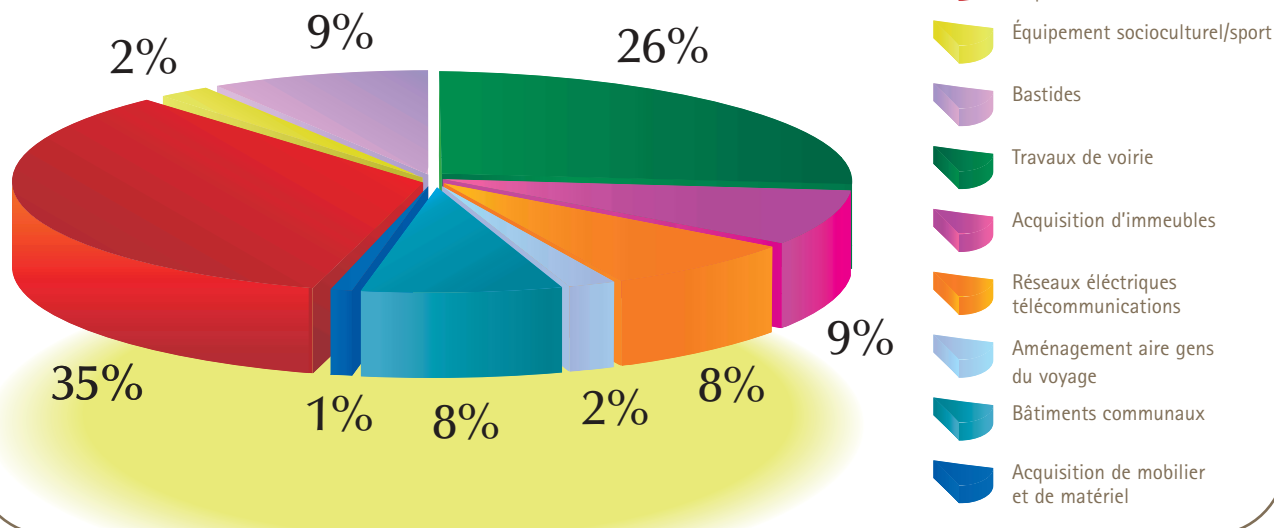
#### RÉSEAU PLUVIAL DU RENAUDEL

Mise à niveau du réseau existant dans les quartiers du Renaudel et de la Plaine par la réalisation d'un collecteur et le raccordement des riverains au réseau (193 000 €).

#### ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE

L'entretien de notre voirie communale reste toujours une priorité. Plus de 365 000 € seront cette année encore investis.

## Ventilation des opérations d'investissement du budget primitif 2004.



### BUSAGE ROUTE D'AZAS ET TERRES NOIRES

Le fossé reliant la Route d'Azas aux Terres Noires présente des difficultés d'entretien en raison de l'exiguïté des accès, il sera prochainement busé (32 500 €).

### ENROBÉ COULÉ À FROID

Une nouvelle campagne devrait se dérouler cet été, les voies concernées restent à déterminer (100 000 €).

### LIAISON PIÉTONS CYCLES

Pour sécuriser la circulation des piétons et des cycles, une liaison va être réalisée du giratoire CIBODIS (route de Montauban) jusqu'à l'entrée du lotissement en face du chemin de PELLEGRIN sur le côté sud de la RD 630 (coût de l'opération 50 000 €).

### GIRATOIRE DES TERRES NOIRES

Les négociations foncières sont en cours, les travaux devraient commencer à l'automne (coût de l'opération 276 000 €).

### RÉSEAUX ÉLECTRIQUES TÉLÉCOMMUNICATION

L'essentiel des opérations consiste dans l'extension, la modernisation, la création d'éclairage public et la dissimulation des réseaux EDF, France Télécom, et éclairage public.

Les principaux bénéficiaires en 2004 seront :

- la 3<sup>e</sup> et dernière tranche de la Bastide (100 000 €)
- le Groupe scolaire (60 000 €)
- le giratoire des Terres Noires,
- l'avenue Albert Camus jusqu'au giratoire des Terres Noires
- une partie du chemin de la Messale (accès au supermarché Champion).

Par ailleurs l'éclairage public sera amélioré dans le quartier rue de Varsovie et installé rue des Nauzes et chemin des Patriquets.

### BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### CASTELA

L'opération de consolidation des ruines est terminée (70 000 €). La mise en valeur du site par la lumière est en cours de réalisation.

#### SALLE DU R.A.M.

Le sol de cette salle va être équipé d'un revêtement spécialement conçu pour l'accueil des enfants et résistant au feu (11 000 €).

#### CONSTRUCTION DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Les bâtiments d'une superficie totale de 400m<sup>2</sup> avec bureaux, salles de réunion, vestiaires, ateliers (bois, fer...), station de lavage, quai de déchargement des déchets... permettront de regrouper sur un site unique l'ensemble des équipes et du matériel des services techniques municipaux. Coût d'objectif de cette construction neuve : 535 000€ TTC.

#### CINÉMA

Des caissons lumineux pour mettre en valeur les affiches des films programmés au Sejefy's ont été installés (4 300 €).

#### MAISON DES ASSOCIATIONS

La réhabilitation des façades de la M.J.C. et de l'ancienne mairie ainsi que la mise aux normes de l'installation électrique sont terminées (100 000 €).

### AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE

L'aménagement de l'aire des gens de voyage située en bordure d'autoroute (direction Roqueserrière) consiste en la réalisation d'une plate-forme d'accueil de 15 places avec sanitaires.

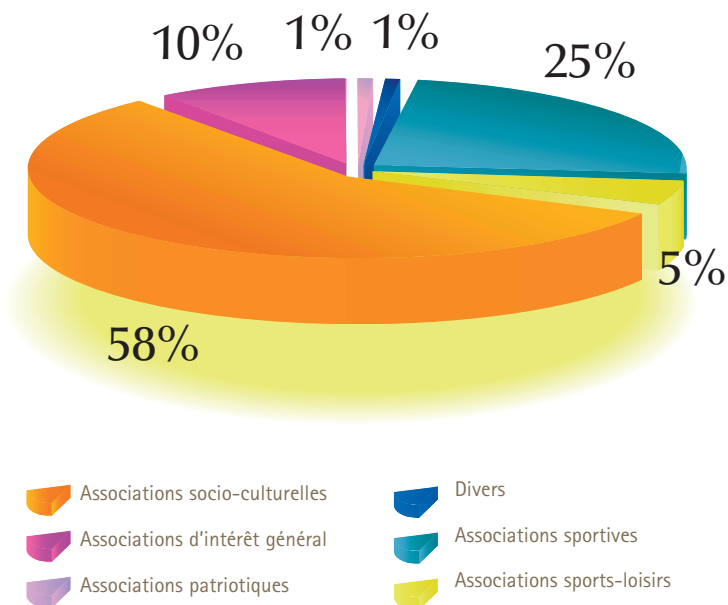
L'aire sera équipée de 4 douches, 5 toilettes et de bacs pour faire la vaisselle et la lessive conformément à la réglementation en vigueur. Coût de l'opération (160 000 €).

# Subventions communales 2004 aux Associations de Saint-Sulpice

> Pour les associations sportives, une formule spécifique prenant en compte des critères tels que le nombre de licenciés, le nombre de jeunes et le niveau de compétition... est reconduite en 2004 après avoir été proposée pour la première fois en 2003.

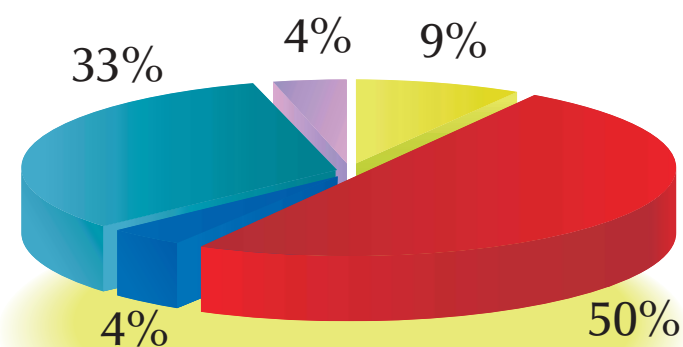
Pour l'ensemble des autres associations le calcul demeure inchangé. Montant total des subventions annuelles accordées aux associations Saint-Sulpiciennes 74460€.

A cela s'ajoute des efforts d'investissement soutenus pour améliorer et rénover les installations ainsi qu'un soutien logistique lors des manifestations.

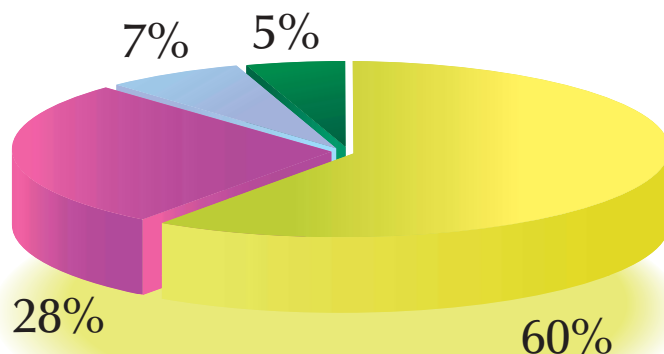


## Ventilation

### des dépenses de fonctionnement au C.A. 2003

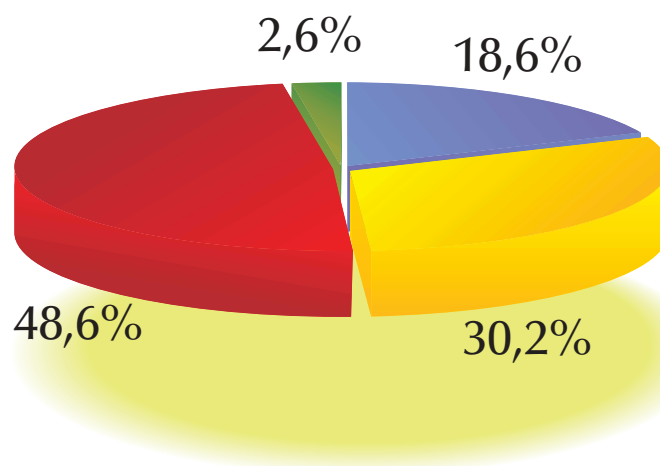


### des recettes de fonctionnement au C.A. 2003



# Répartition produit fiscal

- PF TP : Taxe Professionnelle
- PF TFNB : Taxe sur Foncier non Bâti
- PF TH : Taxe d'Habitation
- PF TFB : Taxe sur Foncier Bâti



# Taux d'imposition 2004

## Evolution des taux d'imposition communaux

Communes	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti		Taxe foncier non bâti		Taxe professionnelle	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
<b>GRAULHET</b>	12.49	12.49	32.48	32.48	133.88	133.88	TPU*	TPU*
<b>GAILLAC</b>	11.50	11.71	25.13	25.58	103.04	103.04	TPU*	TPU*
<b>MAZAMET</b>	12.29	12.29	26.28	26.28	78.53	78.53	TPU*	TPU*
<b>CARMAUX</b>	12.88	13.01	28.13	28.41	91.60	92.52	TPU*	TPU*
<b>LAVAU</b>	9.84	9.84	24.24	24.24	106.05	99.99	18.45	18.45
<b>LABRUGUIERE</b>	9.60	9.75	21.10	21.42	74.33	75.47	TPU*	TPU*
<b>RABASTENS</b>	11.3	11.91	22.84	24.07	68.2	71.86	TPU*	TPU*
<b>LISLE SUR TARN</b>	11.99	12.50	24.03	25.00	80.00	80.00	TPU*	TPU*
<b>COUFFOULEUX</b>	10.48	10.79	23.39	24.09	67.09	69.09	TPU*	TPU*
<b>SAINT-SULPICE</b>	<b>9.92</b>	<b>10.35</b>	<b>20.49</b>	<b>21.37</b>	<b>80.75</b>	<b>84.23</b>	<b>15.47</b>	<b>16.46</b>

\* **Taxe Professionnelle Unique (TPU)** L'unification progressive des taux de Taxe Professionnelle (TP) pour toutes les communes de la Communauté de Communes Tarn-Agoût est toujours à l'étude. La TPU permettra de rendre plus cohérent le développement économique, l'aménagement du territoire ; et de renforcer l'équité fiscale et la solidarité territoriale. L'intercommunalité percevra alors l'intégralité de la TP.

Sources : taux obtenus auprès des municipalités concernées.

# Environnement

## Déchets verts : Attention on les recycle !

Depuis maintenant plus de 3 ans, le SICTOM « recycle », par le biais des déchetteries, tous les déchets verts que vous pouvez produire : gazon, feuilles, etc.

Malgré une très bonne participation de votre part à ce geste « vert », nous retrouvons encore beaucoup de sacs de déchets verts dans les collectes traditionnelles.

Parce que traiter ces déchets avec les ordures traditionnelles coûte cher et pollue encore davantage notre environnement, nous avons décidé de ne plus les collecter.

Ainsi tout sac de déchets verts sorti avec les ordures ne sera pas collecté et devra être porté en déchetterie. En vous rendant à la déchetterie pour déposer ces déchets vous aurez en plus la possibilité de récupérer du compost gratuitement pour votre jardin ou pour votre potager.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre participation à ce geste simple...

### Déchetterie de Montauty

Le lundi, mercredi, vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le samedi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

## Le collectif Montauty communiqué

Par arrêté préfectoral du 21 janvier 2004, le Centre d'enfouissement de Montauty a été fermé le 30 avril 2004. Depuis cette date, plus une tonne d'ordure n'est enfouie sur le territoire de notre commune. Même si le centre d'enfouissement est fermé, les ordures enterrées vont pendant 20 à 30 ans continuer à dégager du bio gaz (aujourd'hui 700 m<sup>3</sup> par heure). Pour éviter une pollution accidentelle la réglementation prévoit des contrôles périodiques. La Mairie a demandé une réunion de la C.L.I.S. (*Commission Locale d'Information et de Surveillance*) pour que la population puisse être informée régulièrement des résultats obtenus. Les associations membres du collectif de Montauty vont s'associer à cette demande.

Les autres installations du site Montauty continuent à fonctionner normalement. La collecte des ordures ménagères continue à être assurée par le personnel de la COVED, elles sont depuis janvier enfouies au SICTOM de Lavour.

La collecte sélective et le centre de tri permettent toujours la valorisation des déchets ménagers.

La déchetterie reçoit les apports volontaires des Saint-Sulpiciens.

La plate-forme de compostage transforme nos déchets verts ainsi que ceux d'autres communes en compost utilisé par l'agriculture.

Enfin au sujet de BIOFERM, les services de la Préfecture n'ont pas encore rendu leur avis. Le collectif reste vigilant et maintient son opposition à tout nouveau projet d'enfouissement ou de stockage ainsi qu'à l'extension de la zone classée.

## Collecte des épaves

Le SICTOM de Lavour a pour projet de collecter les épaves en ferraille (*voitures, engins ou matériels agricoles...*) disséminées dans la nature, créant une pollution visuelle.

Cette collecte sera gratuite et unique. Bien évidemment, les épaves devront être accessibles aux camions de collecte. Afin de savoir si cette opération serait utile, il est nécessaire de réaliser l'inventaire des épaves à collecter sur notre commune. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous les signaler à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou par téléphone au 05 63 40 22 00.

Merci de votre collaboration.

## BRÈVES

### PLAN CANICULE 2004

Conformément aux préconisations élaborées au niveau national dans le cadre du plan de gestion de la canicule, la Ville de Saint-Sulpice et le C.C.A.S. ont pour mission de recenser sur le territoire de la commune les personnes de plus de 65 ans et les personnes adultes handicapées résidant à domicile, fragiles ou isolées.

Vous trouverez ci-joint une fiche de recensement à adresser ou déposer à la Mairie Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice.

### ACCOMPAGNEMENT

Depuis 2 ans, sur un territoire couvrant Graulhet, Lavour, Lisle-sur-Tarn, Rabastens et Saint-Sulpice, une association regroupant les Hôpitaux de Graulhet et Lavour, l'association de bénévoles J.A.L.M.A.L.V. et des professionnels de santé libéraux, s'est créée afin d'apporter aux personnes en fin de vie et à leur entourage une prise en charge coordonnée et un soutien tant physique que psychologique ou social, aussi bien en milieu hospitalier qu'à leur domicile.

Cette assistance est totalement prise en charge par les organismes sanitaires et s'effectue à la demande d'une personne malade, de son entourage, d'un professionnel de la santé ou d'un travailleur social.

#### Pour nous contacter :

S.A.R.A. 81,  
10 chemin de la Gravette  
81500 LAVOUR  
Tél. / Fax : 05 63 34 51 38

### ORDURES MÉNAGÈRES

En raison du 14 Juillet, la collecte est reportée au jeudi 15 Juillet.



Saint Sulpice la Pointe

Lettre communale de la ville de Saint Sulpice la Pointe

Directeur de la publication : M. Bernard Soulet

Rédaction : Le groupe de communication

Pré-presses et impression SIA Lavour

..... de la Pointe au Castela • Numéro 51